Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260205-D0220260000710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 février 2026

DB.2026.007

Date de convocation : 30 janvier 2026

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel, siège administratif de Centre Morbihan Communauté, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, M. Pierre BOUEDO, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Chantal BIHOES donne pouvoir à Mme Jeanne LE NEDIC,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Stéphane HAMON (jusqu'à la DB2026-010),

Secrétaire de séance : Mme Jeanne LE NEDIC

Conseil en Evolution Professionnelle : protocole d'accord pour l'année 2024 avec le réseau SPEF

VU le Code civil, notamment ses articles 2044 et suivants

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022-DC-148 en date du 3 janvier 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau afin d'autoriser et de conclure les transactions avec des tiers dans le cadre d'instances en cours ou de contestations amiables,

VU la délibération n°2025-0149 du 18 décembre 2025 approuvant le contrat de sous-traitance – conseil en évolution professionnelle,

VU le rapport de la Vice-Présidente,

Considérant qu'il a été convenu de contractualiser avec le réseau SPEF afin de formaliser le partenariat concernant la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) réalisée par le service Emploi Formation de Centre Morbihan Communauté depuis 2024,

Considérant que le marché proposé par France Compétences, pour la mise en œuvre du CEP, couvre la période 2024-2027,

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260205-D0220260000710-DE

Considérant que le réseau SPEF a répondu à ce marché dans le cadre d'un groupement, permettant ainsi à quatre de ses adhérents ayant la qualité de sous-traitant, de proposer les services du CEP sur leur territoire,

Considérant que le contrat de sous-traitance conclu entre Centre Morbihan Communauté et le réseau SPEF, tel qu'approuvé par la délibération du 18 décembre 2025 susvisée, couvre la période 2026-2027,

Considérant que, pour régulariser les prestations antérieures sur la période 2024-2025, le réseau SPEF a proposé un protocole transactionnel à chaque sous-traitant, ce qui permettra de percevoir les sommes dues au titre des entretiens réalisés sur ces périodes, déduction faite des charges (frais de groupement, frais de réseau SPEF, frais comptable),

Considérant que pour l'année 2024, le réseau SPEF doit ainsi verser la somme de 15 086 € à Centre Morbihan Communauté conformément aux termes du protocole transactionnel et de son annexe,

Considérant, que pour l'année 2025, un second protocole sera conclu ultérieurement lorsque les sommes dues seront définitivement arrêtées,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide :

- **D'APPROUVER le protocole transactionnel ci-annexé afin de percevoir les sommes y afférentes pour l'année 2024,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'Insertion et l'emploi, à signer ledit protocole et tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 11	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 06/02/2026

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ MORBIHAN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND